

FOR IMMEDIATE RELEASE

CIPPIC Disappointed With New Copyright Bill

Proposed Law Adopts Worst of DMCA

Ottawa, ON – 12 June, 2008 – The Canadian Internet Policy & Public Interest Clinic (CIPPIC) of the Faculty of Law at the University of Ottawa is concerned with the contents of Bill C-61, *An Act to amend the Copyright Act*.

“This Bill looks towards the past, not the future,” states Philippa Lawson, Director of CIPPIC. “The Conservative government has opted to move Canadian copyright law much closer to the *Digital Millennium Copyright Act*, or the DMCA, the controversial American copyright law. Instead of learning from the mistakes in the United States, the government has chosen to repeat them.”

David Fewer, staff counsel for CIPPIC, agrees. “The government has rejected the made-in-Canada solution to digital copyright laws proposed in Bill C-60.” Bill C-60 was the last Liberal government’s attempt to amend Canadian copyright law. That bill died on the order paper with the fall of the last government. “The government has also rejected the made-in-Canada solutions to file-sharing proposed by Songwriters Association of Canada and endorsed by the Canadian Music Creators Coalition. Instead, this government has opted to import the American approach to these issues: granting special rights to digital locks and paving the road to US style lawsuits. The Americans have had those policies in place for a decade, so we know that these laws offer no solution. These laws won’t make Canadian creators any wealthier.”

Ms. Lawson notes that “the big copyright players, and the American administration, should be thrilled with the government’s draft legislation – they are the big winners here. Losers, unfortunately, include Canadian consumers, security researchers, educators, students, privacy advocates, Canada’s public domain and Canadian innovators and creators.”

“This Bill is, again, an opportunity lost,” concludes Mr. Fewer. “The real story isn’t what the bill gives consumers, but what it takes away. Consumer rights – including new time-shifting and format shifting rights – disappear when the distributor uses a digital lock. Those new rights don’t even apply to DVDs – this bill does nothing for video iPod owners. Fair dealing disappears in the presence of digital locks. No more unlocking cell phones. And, again, look at what’s not in this bill: no fair dealing reform, no attention to parody or the needs of appropriation artists, and nothing to help documentary filmmakers.”

About CIPPIC: CIPPIC is the Canadian Internet Policy and Public Interest Clinic, Canada’s only technology law clinic. CIPPIC was established in 2003 at the University of Ottawa, Faculty of Law, Common Law Section. CIPPIC’s mandate is to advocate for balance in policy and law-making on issues arising out of new technologies.

For more information, contact:

David A. Fewer
Staff Counsel, CIPPIC
Phone: 1-613-562-5800 ext. 2558

For more information on CIPPIC's involvement in the copyright reform process, see:
<http://www.cippic.ca/en/projects-cases/copyright-law-reform/>

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

La CIPPIC déçue du nouveau projet de loi sur le droit d'auteur Un projet qui adopte les pires aspects du DMCA

Ottawa, ON -- 12 juin 2008 -- La Clinique d'Intérêt Public et de Politique d'Internet du Canada (CIPPIC), de la faculté de droit de l'Université d'Ottawa, est préoccupée par le contenu du projet de loi C-61, Loi modifiant la Loi sur le droit d'auteur.

«Ce projet de loi se tourne vers le passé et non vers l'avenir» affirme Philippa Lawson, Directrice de la CIPPIC. «Le gouvernement conservateur a choisi de rapprocher la loi sur le droit d'auteur au Canada du "Digital Millennium Copyright Act" ou DMCA, la loi américaine controversée. Au lieu d'apprendre des erreurs des États-Unis, le gouvernement a choisi de les répéter.

David Fewer, avocat conseil de la CIPPIC, est du même avis. «Le gouvernement a rejeté les solutions canadiennes proposées dans le projet de loi C-60.» Le projet de loi C-60 était une tentative du dernier gouvernement libéral de réviser la loi canadienne en matière de droit d'auteur. Le projet est mort avec la chute du dernier gouvernement. «Le gouvernement a aussi rejeté des solutions "faites au Canada" concernant le partage de fichiers proposés par la "Songwriters Association of Canada" et appuyées par l'Alliance canadienne des créateurs de musique. À l'opposé, ce gouvernement a choisi d'importer l'approche américaine à ces enjeux : octroyer des droits spéciaux aux verrous numériques et paver la voie vers des poursuites à l'américaine. Ces politiques sont en places aux États-Unis depuis une décennie, donc nous savons qu'elles n'offrent pas de solution. Ces lois n'enrichiront nullement les créateurs canadiens.

Mme Lawson note que «les gros joueurs en matière de droit d'auteur ainsi que l'administration américaine se réjouiront sans doute du projet de loi du gouvernement; ce sont eux les grands gagnants. Les perdants incluent malheureusement les consommateurs canadiens, les chercheurs dans le domaine de la sécurité, les éducateurs, élèves et étudiants, les défenseurs de la vie privée, le domaine public au Canada ainsi que les innovateurs et créateurs canadiens.

«Ce projet de loi est, encore une fois, une opportunité perdue» de conclure monsieur Fewer. «L'essentiel de cette histoire ne se trouve pas du côté de ce que le projet de loi donne mais plutôt du côté de ce qu'il enlève. Les droits des consommateurs, incluant les nouveaux droits d'écoute en différé et de changement de support, disparaissent lorsque le distributeur utilise un verrou numérique. Ces nouveaux droits ne s'appliquent même pas aux DVD : ce projet de loi ne donne rien aux usagers d'iPod vidéo. L'utilisation équitable disparaît en présence de verrous numériques. Plus possible de déverrouiller les téléphones cellulaires. Et encore, regardez ce qui n'est pas présent dans ce projet de loi : aucune réforme de l'utilisation équitable, aucune attention portée à la parodie ou aux besoins des artistes-appropriateurs, et rien pour venir en aide aux documentaristes.".

À propos de CIPPIC : La CIPPIC est la Clinique d'Intérêt Public et de Politique d'Internet du Canada, la première et la seule clinique en droit technologique au Canada. La mission de la CIPPIC est de favoriser un équilibre en matière de politique et de prise de décision reliée aux questions touchant les nouvelles technologies.